ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 64643

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur la necessite d'actualiser la loi du 21 novembre 1973 permettant ainsi de prendre en compte le temps passe en Afrique du Nord, pour les anciens combattants titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la nation, pour anticiper d'autant l'age de la retraite avant soixante ans. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de la decision arretee sur ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre est conscient de l'importance de cette question a laquelle il attache un interet tout particulier. Cependant, il a ete amene a regler en priorite, pour des raisons de solidairite et de justice sociale, le probleme le plus sensible au niveau humain, celui des chomeurs de longue duree. C'est dans cet esprit qu'a ete cree le fonds de solidarite pour les anciens d'Afrique du Nord qui offre une garantie de ressources a hauteur de 4 000 francs par mois, pour tous les anciens combattants d'Afrique du Nord, ages de cinquante-six ans et plus.

Données clés

Auteur : M. Thien Ah Koon Andr•
Circonscription : - Non-Inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64643
Rubrique : Retraites : generalites
Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre
Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5356